

Archives notariales

PARTAGES

1632

Aubière

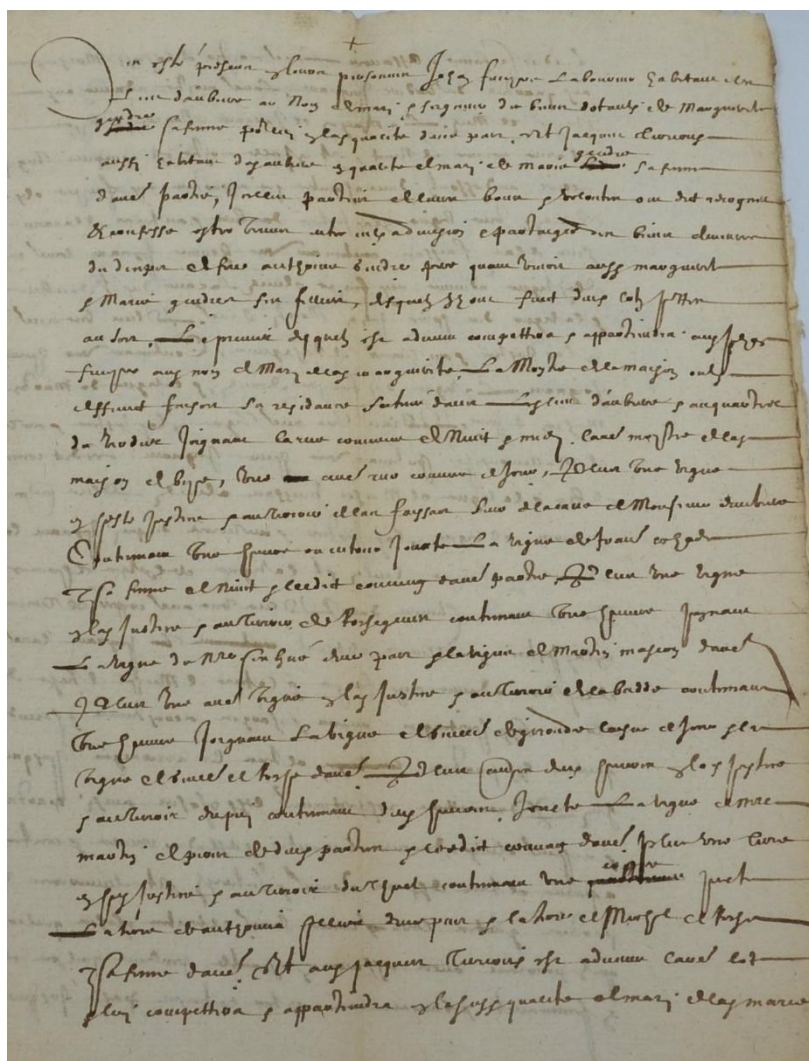
Partages de 1632

Vous trouverez ci-dessous le seul *partage* qui a été passé entre Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1632.

D'une façon générale, les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1632-02-05_Partage entre Marguerite et Marie Gendre

Partage du 5 février 1632 entre Jehan Fineyre, laboureur de ce lieu d'Aubière, au nom de mari et seigneur des biens dotaux de Marguerite Gendre sa femme, et Jacques Terrioux aussi dudit Aubière, en qualité de mari de Marie Gendre sa femme. Lesdites parties ont dit et confessé vouloir faire le partage des biens demeurés du décès de feu Anthoine Gendre père desdites Marguerite et Marie Gendre, desquels il a été fait deux lots jetés au sort.



Première page du partage du 5 février 1632 (A.D. 63)

Le premier desquels est advenu et appartiendra à ladite Marguerite, et comprend :

- ♦ La moitié de la maison où ledit défunt faisait sa résidence, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant la rue commune de nuit et midi, l'autre moitié de ladite maison de bize, une autre rue commune de jour ;
- ♦ Plus une vigne en cette justice et au terroir de las Faissas sine de la cave de Monsieur d'Aubière, d'une œuvre, joignant la vigne de François Cohade par sa femme de nuit, et lecdict commun d'autre partie ;
- ♦ Plus une vigne en ladite justice et au terroir de Rochegegnès, d'une œuvre, joignant la vigne du notaire soussigné, d'une part, et la vigne de Martin Mascon d'autre ;
- ♦ Plus une autre vigne en ladite justice et au terroir de la Badde, d'une œuvre, joignant la vigne de Guillaume Dégironde laigné, de jour, et la vigne de Guillaume Deroche d'autre ;
- ♦ Plus autres deux œuvres en ladite justice et au terroir du Puy, jouxte la vigne de Mre Martin Deperes de deux parties, et lecdict commun d'autre ;
- ♦ Plus une terre en ladite justice et au terroir du Thuel, d'une éminée, jouxte la terre d'Anthonia Cellier d'une part, et la terre de Michel Deroche par sa femme d'autre.

Et audit Jacques Terrioux est advenu l'autre lot qui appartiendra à ladite Marie Gendre sa femme, à savoir :

- ♦ L'autre moitié de la susdite maison au quartier du Verdier, joignant l'autre moitié advenue audit Fineyre de midi, la maison de Jacques Mascon de bize, et la rue commune de nuit, et en cette moitié est compris un petit cellier au-dessous d'une chambre, qui appartiendra audit Fineyre du côté de midi ;
- ♦ Une vigne en ladite justice d'Aubière et au terroir de la cave sine de las Faissas, d'une œuvre, joignant l'autre moitié de ladite vigne advenue audit Fineyre de midi, la cave dudit Seigneur d'Aubière, et la vigne des hoirs de Jehan Mouty d'autre ;
- ♦ Plus une autre vigne en ladite justice et au terroir de Rochegegnès, d'une œuvre, joignant la vigne dudit Fineyre de midi, et la vigne de Martin Mascon de jour ;
- ♦ Plus une autre vigne en ladite justice et au terroir de Mallemouche, d'une œuvre, joignant lecdict commun de bize et la vigne de Michel Vaissas de midi ;
- ♦ Plus autres deux œuvres de vigne en ladite justice et au terroir du Puy, joignant la vigne advenue audit Fineyre de midi, et la vigne d'Halips Thévenon, veuve de Martin Clermont, d'autre ;
- ♦ Plus une autre coupée de terre en ladite justice et au terroir du Thuel, joignant l'autre moitié de ladite terre advenue audit Fineyre et la terre de Michel Deroche d'autre. Tous lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy... Témoins : Pierre Ciret et Gérault Aubeny soussignés, les parties n'ont su signer (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 48 – A.D. 63).



Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2026).

Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.